

PROCÈS-VERBAL DE LA PRATIQUE SPORTIVE

SECTION FEMININE

Réunion du mardi 16 mai 2023

Présidence : **M. Pascal Lefevre**

Présents : **Mmes Sophie-Margaux Lagandré - Léa Pheulpin - Alice Turluche - MM. Fabrice Garlaschi - Mickael Guillamot - Jacques Olivier**

Absents : **Mme Vanessa Mizzi - MM. Jean Brzozowski - Morad Gueddari - Pascal Rousset - Régis Rubies**

Le procès-verbal de la réunion du 18 avril 2023 a été approuvé à l'unanimité.

Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF dans un délai de sept jours auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football à compter du lendemain du jour de la notification de la décision.

TOUTES FOOT

Le mardi 16 mai, les membres du jury de « Toutes Foot » se sont réunis au sein de District afin de sélectionner 3 clubs pour la finale Régionale.

Ci-dessous la liste des clubs :

FC 3MTKD
O. MIDI LIROU CASPESTANG POILHES
GC LUNEL
US VILLENEUVOISE
US COLOMBIERS NISSAN VIA DOMITIA
US LUNEL
GS ST AUNES
PI VENDARGUES

Les membres du jury :

VINCENT	Yoann	CTD DAP
BELGHARBI	Mazouz	Vice-Président
LEFEVRE	Pascal	Président section Fém.
TURLUCHE	Alice	Section féminine
GUILLAMOT	Mickael	Section féminine
OLIVIER	Jacques	Section féminine
GARLASCHI	Fabrice	Section féminine
LAGANDRE	Sophie-Margaux	Section féminine
PHEULPIN	Léa	Section féminine

Après délibération du jury les lauréats sont :

- 1. US LUNEL**
- 2. GS ST AUNES**
- 3. US COLOMBIERS NISSAN VIA DOMITIA**

Félicitations à tous les participants pour cette première année de « Toutes Foot », et félicitations aux 3 gagnants qui accèdent à la Finale Régionale.

PLAYOFFS

Les playoff des séniors féminins à 8 D2, se joueront le samedi 10 juin 2023 à 18h sur les installations de St Thibery.

Les premiers des poules sont, FCO VIASSOIS et US VILLENEUVOISE.

À l'issu de ce match, nous connaissons l'équipe championne de D2 féminines seniors à 8.

Les playoff des U15 féminins, se joueront le samedi 3 juin 2023 à 14h sur les installations de Thongue et Libron.

Les premiers des poules sont, FC THONGUE LIBRON et AS MONTARNAUD

À l'issu de ce match, nous connaissons l'équipe championne des U15F.

CLASSEMENTS FINALES DES CATEGORIES FEMININES

« Article 16 règlement des compétitions

b) Egalité entre deux ou plusieurs adversaires

Ceux-ci seront départagés d'après les points obtenus dans le ou les matchs les ayant opposés.

S'ils sont encore à égalité, l'équipe ayant un ou des match(s) perdu(s) par forfait ou pénalité contre n'importe quel club de sa poule, sera classée immédiatement après son ou ses adversaires à égalité avec elle.

En cas de nouvelle égalité, il sera fait d'abord application du goal-average particulier, c'est à dire d'après les scores réalisés dans le ou les matchs les ayant opposés, et ensuite, si besoin est, du goal-average général, qui se détermine par la différence des buts marqués et des buts encaissés. »

⚽ **Féminines à 11 Interdistrict**

Après application du règlement, c'est le goal average général qui départage les équipes de Cœur Hérault (23) et Mtp Arceaux (11).

1^{er} CŒUR HERAULT

2^{ème} ARCEAUX

⚽ **Féminines à 8 D1**

1^{er} JACOU CLAPIERS FA

⚽ **Féminines à 8 D2**

Poule A

Après application du règlement, c'est le goal-average général qui départage les équipes de Viassois FCO (28) et Cazouls Mar Mau (15).

1^{er} FCO VIASSOIS

Poule B

1^{er} L'US VILLENEUVOISE avec 15 points.

⚽ **Féminines U18 interdistrict**

1^{er} B. CEVENNES GANGEOISE

⚽ **Féminines U13**

Poule D1

1^{er} BEZIERS AS

Poule D2

Après application du règlement, c'est le résultat du match entre Saint Jean de Védas et le PI Vendargues (3-2) qui est pris en compte pour déterminer l'équipe championne.

1^{er} ST JEAN DE VEDAS

MODIFICATIONS AUX CALENDRIERS

FÉMININES SENIORS A 8 D1

⚽ Poule A

FC ST PARGOIRE 2/ ENT CORNEILHAN LIGNAN 1

Du 14 mai 2023

Est reportée au 6 mai 2023

(Accord des clubs via footclubs)

FORFAITS

US VILLEVEYRAC 2

55688.1 – Féminines à 8 D2 (A) du 16/04/2023

Contre VIASSOIS FCO 1

Vu la feuille de match,

Vu le rapport de l'arbitre (officiel) de la rencontre,

Attendu qu'un quart d'heure après le coup d'envoi de la rencontre, seule l'équipe FCO VIASSOIS 1 était présente sur le terrain,

Par ces motifs, la Commission dit match perdu par forfait à l'équipe US VILLEVEYRAC 2 avec amende de 20 € (10€ x 2 forfait non notifié) pour en reporter le bénéfice à l'équipe sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

ABSENCE DE NUMERO DE LICENCE

Vu les feuilles de matchs,

Conformément aux dispositions de l'Article 10 a) du Règlement des Compétitions Officielles, la Commission applique aux clubs ci-après une amende de 5 € pour absence de numéro de licence lors des rencontres suivantes :

MTP ARCEAUX 2

25511517 – Féminines à 8 D2 (B) du 14/05/2023

Amende : 5 € (banc)

FC THONGUE LIBRON 2

25511460 – Féminines à 8 D1 (A) du 12/05/2023

Amende : 5 € (banc)

Prochaine réunion le mardi 23 mai 2023.

Le Président,
Pascal Lefevre

Le Secrétaire de séance,
Jacques Olivier



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

